

SIVOM le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

Conseil syndical du 21 décembre 2022, 9 heures – Saint Martin la Plaine

Procès-Verbal

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 14 juin 2022

Finances :

2. Décisions budgétaires modificatives : Sur le budget « Stade de football »
3. Décisions budgétaires modificatives : Sur le budget « Pole Technique »
4. Ouvertures de crédits

Divers :

5. Renouvellement de l'attribution d'un véhicule de fonction au directeur du SIVOM
6. Convention avec le SIEL pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage intercommunal (projet de télérelève des compteurs d'eau)

Intercommunalité :

7. Retrait de la compétence Pole Technique de la commune de Saint Martin la Plaine du SIVOM Le Rieu

Questions diverses

- Consommation de la chaudière en 2022 – Projection de la consommation de la chaudière sur 2023 compte tenu de l'augmentation du coût des énergies (Fuel – Bois).
- Décision suite aux différentes propositions de devis pour l'entretien des locaux du football
- Projection sur l'utilisation de la balayeuse
- Date des prochains conseils syndicaux

Monsieur le Président fait l'appel. Le quorum est atteint. Le secrétaire de séance sera Sylvie BONJOUR.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Vote par pouvoir : 1

Nombre de conseillers votants : 10

Le 21 décembre 2022, à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Le Rieu, légalement convoqué le 14 décembre 2022 s'est réuni en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 42800, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, Président.

En présence de : Martial FAUCHET, Fabrice DUCRET, Sylvie BONJOUR, Claude CHIRAT, Jean-Georges LAURENT, Jean-Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Marie-Josèphe BONNAND, Jean-Marc FABRE,

Pouvoir : Sébastien MEILLER donne pouvoir à Claude CHIRAT

Secrétaire de Séance : Sylvie BONJOUR

Question n°1 : Approbation du compte–rendu du conseil syndical du 14 juin 2022

Rapporteur : Monsieur le président

Il vous est proposé d'approuver le compte-rendu du conseil syndical du 14 juin 2022, adressé à tous les élus le 17 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**,

- décide d'approuver le compte rendu du conseil syndical du 14 juin 2022.

Finances :

Question n° 2 : Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget « Stade de football »

Rapporteur : Monsieur le vice-Président, Fabrice Ducret

Vu l'état Liquidation – opération,

Vu la facture *Laquet*

Vu la demande du SIEL,

Considérant l'insuffisance de crédits aux articles 2041581 et 2128, il est proposé le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
022	022 – Dépenses imprévues	- 1 378,00 €			
023	023 – Virement à la section d'investissement	+ 1 378,00 €			
Total		0,00 €	Total		0,00 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
204	2041581 – Subventions d'équipements versés	+ 167,00 €	021	021 – Virement à la section de fonctionnement	+ 1378,00 €
21	2128 – Immobilisations corporelles	+ 3276,00 €			
020	020 - Dépenses imprévues	-2065,00 €			
Total		+ 1378,00 €	Total		+ 1378,00 €

Martial FAUCHET demande ce qui était budgété et pourquoi il est nécessaire de réaliser cette DM ?

Fabrice DUCRET : Le portillon n'a pas été imputé au bon endroit.

Jean-Georges LAURENT est étonné que le Président ne soit pas destinataire des documents ?

Fabrice DUCRET précise que c'est lui qui reçoit directement les mails et qu'il serait souhaitable que les mails parviennent aux services directement.

Des documents budgétaires sont distribués aux élus.

Martial FAUCHET précise que les élus parlent aux élus, les services parlent aux services.

Fabrice DUCRET : Pour une souplesse de fonctionnement, il faudrait mettre les agents en copie, afin que rien ne soit oublié.

Martial FAUCHET approuve.

Les ouvertures de crédit sont évoquées par le Président et le vice-Président. Martial FAUCHET explique qu'une discussion entre élus devraient avoir eu lieu concernant les ouvertures de crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve cette décision modificative n°1, sur le budget « Stade de football »

Question n° 3 : Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget « Pole technique »
Rapporteur : Monsieur le vice-Président, Fabrice Ducret

Vu l'état Liquidation Article 678

Vu l'état liquidation Article 65888

Considérant l'insuffisance de crédits aux articles 65888 et 678 ; il est proposé le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
022	022 – Dépenses imprévues	- 110,00 €			
65	65888 - Charges diverses de gestion courante	+ 10,00 €			
67	678 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 100,00 €			
Total		0,00 €	Total		0,00 €

Après vérification, les centimes de dépassement sur le prélèvement à la source sont imputés sur le chapitre 65, article 65888.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve cette décision modificative n°1, sur le budget « Pole technique »

Question n° 4 : Ouverture du quart des crédits d'investissement
Rapporteur : Monsieur le président, Martial Fauchet

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Vu l'article 1612.1 du code général des collectivités territoriales,

Martial FAUCHET indique que n'ayant eu aucune information comptable, malgré ses demandes, ce point sera retiré de l'ordre du jour.

Jean-Georges LAURENT précise que si un problème nécessitant une dépense d'investissement sur le premier trimestre 2023, sur le budget « Pole Technique » ou « Stade de football », rien ne pourra être payé.

Divers :

Question n° 5 : Renouvellement de l'attribution d'un véhicule de fonction au directeur technique du SIVOM

Rapporteur : Monsieur le président

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment son article 21,

21/12/2022

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 34,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-13-1
Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule à un agent lorsque la fonction le justifie, doit être encadrée par une délibération de l'assemblée délibérante,

Considérant que le SIVOM dispose d'un véhicule pouvant être mis à disposition d'un agent,

Considérant que la fonction assumée par le Directeur des Services Techniques du SIVOM nécessite la mise à disposition d'un véhicule,

Considérant que par délibération du 26 novembre 2020, le Conseil Syndical a approuvé l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur des Services Techniques pour l'année 2021,

Considérant que par délibération du 30 novembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur des Services Techniques pour l'année 2022,

Je vous propose de reconduire cette attribution de véhicule de fonction pour l'année 2023 et aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, **à l'unanimité**

- Approuve l'attribution d'un véhicule de fonction pour l'année 2023 au Directeur des Services Techniques du SIVOM, selon les conditions suivantes :

Il pourra se déplacer librement dans les départements : 42 (Loire), 43 (Haute-Loire), 38 (Isère) et 69 (Rhône).

Pour tout autre déplacement, le Directeur des Services Techniques devra en informer son supérieur hiérarchique et obtenir un ordre de mission.

Le carburant, l'assurance et l'entretien du véhicule sont financés par le SIVOM.

- Ce véhicule de fonction est considéré comme un avantage en nature et indiqué sur la fiche de paie selon les textes en vigueur.

Question n° 6 : Convention avec le SIEL **Rapporteur : Madame Sylvie BONJOUR**

Sylvie BONJOUR précise que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Madame Sylvie BONJOUR expose au conseil que le 15 avril 2021, le SIEL est venu présenter le ROC42. Les deux communes étaient intéressées.

Saint Martin la Plaine a recontacté le SIEL et ROC42 a de nouveau été évoqué, et notamment l'installation d'une « passerelle-antenne » sur l'éclairage public du stade de football.

Il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage intercommunal (mât d'éclairage public du stade)

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation du SIVOM Le Rieu.

Jean-Louis CHOUVELLON pense que la signature de cette convention est prématurée, car la compétence « Eau » dépend de Saint Etienne Métropole, et rien n'est prévu pour la télérelève pour la vallée du Gier. Afin de préserver les deniers publics et vu que cette antenne ne servira à rien pour le moment, il est prématuré de conventionner avec le SIEL. Un rendez-vous est prévu entre la commune de Saint Joseph et le SIEL le 25 janvier.

Si antenne il y a, elle devrait être plutôt sur le bas de la commune de Saint Joseph.

Sylvie BONJOUR s'étonne de ne pas avoir été informée de ses différentes informations.

Martial FAUCHET précise que la proposition de madame Sylvie BONJOUR n'est que l'émanation d'une demande du SIEL.

Monsieur le Président : Vu les informations divergentes du SIEL, un manque d'information important, mais aussi les désordres actuels régnants à Saint Etienne Métropole, avec l'accord de l'ensemble des élus, à l'unanimité, ce point est RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR. Il sera examiné ultérieurement.

INTERCOMMUNALITE :

Question n° 7 : Retrait de la compétence Pôle Technique par la commune de Saint Martin la Plaine

Rapporteur : Monsieur le président

Par délibération du 24 novembre dernier, la commune de Saint Martin la Plaine a décidé de se retirer de la compétence Pole Technique du SIVOM Le Rieu.

Cette délibération a été notifiée à :

* Monsieur le Président du SIVOM Le Rieu par le premier adjoint de la commune de Saint Martin la Plaine, remis en mains propres le 1^{er} décembre 2022 à 8 heures 30.

* Monsieur le maire de la commune de Saint Joseph, par lettre recommandée avec accusé de réception, avisé le 2 décembre 2022.

Le conseil syndical est donc sollicité pour donner son avis sur le retrait de la commune de Saint Martin la Plaine, de la compétence Pole Technique du SIVOM Le Rieu.

Fabrice DUCRET se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de délibérer en premier en Conseil Syndical.

Martial FAUCHET : Il s'agit de délibérations concordantes des trois entités. La commune de Saint Martin la Plaine souhaite se retirer de la compétence Pole Technique et seulement de cette compétence tout en conservant la compétence Stade de football.

Ceci ne dit pas que le SIVOM disparaît. Si la commune de Saint Joseph ne souhaite pas se retirer, le Président sera toujours Martial FAUCHET, des agents resteront au SIVOM, le matériel acquis par le SIVOM restera au SIVOM.

Fabrice DUCRET reformule les propos de Martial FAUCHET et comprend que le SIVOM peut exister. Fabrice DUCRET a rencontré le trésorier et celui-ci ne lui a pas indiqué cela.

Martial FAUCHET indique que Le Trésorier n'est pas l'interlocuteur privilégié, il s'agit plutôt de Madame La Préfète ou Monsieur le Sous-Préfet.

Fabrice DUCRET indique alors que Saint Joseph peut rester dans la compétence Pole Technique, avec une équipe dédiée pour Saint Joseph, un budget alimenté par Saint Joseph.

Martial FAUCHET : J'indique seulement la loi. Saint Joseph peut rester dans le SIVOM Compétence Pole Technique.

La commune de Saint Martin la Plaine n'alimentera plus le budget, récupèrera son personnel, mais le Président restera Martial FAUCHET.

Julien FREYCON : N'aurait-on pas pu avoir une vision différente ? En effet, suite au départ de la commune de Saint Martin la Plaine, cela oblige la commune de Saint Joseph à quitter le SIVOM Le Rieu puisque l'exécutif serait le maire de Saint Martin la Plaine.

Pourquoi n'avons-nous pas discuté, réalisé une médiation ? Le SIVOM étant un superbe outil d'avenir.

Vu la diminution des budgets, l'existence du SIVOM permettrait d'accorder encore un service public de qualité aux habitants. On aurait pu conserver le SIVOM en mutualisant le matériel, chaque commune ayant la main sur son personnel.

Nous sommes deux communes proches, il est dommage d'en être arrivé à une telle extrémité.

Martial FAUCHET : Cela fait deux ans que l'on essaie de converger. Je fais beaucoup de tentatives Aujourd'hui encore vous pouvez le constater je n'ai aucune information sur le budget. Il y a eu de très nombreuses tentatives, Cela coute trop cher à Saint Martin, je ressens ma fonction de Président comme une fonction de censeur et non

de Président. Dans la mesure où les procédures ne sont pas respectées au bout de deux ans, je ne conçois pas le SIVOM comme cela. Je suis un profond démocrate, je n'ai pas réussi à faire respecter les règles, la décision a été prise en conseil municipal et je ne reviendrai pas en arrière.

En revanche, le partage de matériel est tout à fait possible.

Il n'y a pas de guerre, il n'y a seulement pas de convergence. C'est une expérience avec des réussites et des échecs, il faut se ressaisir et travailler différemment.

Notre devoir est collectif il faut que l'on se réorganise, il faut que chacun puisse assumer ses intentions.

Fabrice DUCRET ne partage pas l'avis de Martial FAUCHET. C'est aujourd'hui que tout cela se décide. Est-ce que l'on s'y est bien pris. Arrivant à trois ans de mandature, je ne suis pas le même homme qu'il y a trois ans. Ce que nous avons supporté, c'est la jeunesse de notre mandature. Mon équipe municipale a évolué et le fonctionnement du SIVOM Le Rieu pourrait être différent. Les agents ne se sont jamais rencontrés. Si je commençais ma mandature aujourd'hui, je proposerais autre chose pour faire « un pont ». Pour moi ce n'est pas un échec, c'est une expérience.

J'ai appris et j'ai progressé. Aujourd'hui, je ne serais pas le même aux côtés du Président.

Jean-Georges LAURENT : la décision de Saint Martin a été prise.

Martial FAUCHET : Lorsque j'ai pris connaissance de l'article du Progrès relatif à l'interview de Fabrice DUCRET, des éléments m'ont profondément choqué et cela a également choqué le Conseil Municipal de Saint Martin. Notamment, et entre autres la partie sur la mauvaise direction d'un conseil municipal par moi-même.

Fabrice DUCRET : J'ai simplement évoqué que lors du conseil municipal, il n'y a eu peu de questions par rapport à l'importance du sujet et ses conséquences. Je ne partage pas tout ce que la journaliste a dit, mes propos ont été déformés.

Martial FAUCHET : Si tu n'étais pas d'accord avec cet article, tu pouvais demander un démenti.

Fabrice DUCRET : Je regrette le manque de questions.

Jean-Georges LAURENT précise qu'un débat a été organisé avant le conseil municipal.

Martial FAUCHET indique que les conseillers n'ont pas à se justifier.

Fabrice DUCRET : La gestion d'une commune et d'un SIVOM est d'une complexité hors norme. J'ai dû apprendre. Aujourd'hui, je suis prêt à travailler différemment.

Martial FAUCHET : Le conseil municipal a pris sa décision lors de sa séance du 24 novembre 2022. De plus, il regrette que Fabrice DUCRET ait assisté au conseil municipal de Saint Martin la Plaine. L'éthique fait qu'un maire ne va pas assister au conseil municipal d'une autre commune.

Fabrice DUCRET : Par rapport à ma population, je me devais d'être là.

Martial FAUCHET : Je ne suis pas opposé à ce que dans le futur, nous établissions des conventions de fonctionnement, de mutualisation de matériel... Cela ne pose aucun problème.

Martial FAUCHET lit une communication :

Le 21 décembre 2022

La commune de Saint Martin la Plaine a décidé de se désengager de la compétence Pôle technique du SIVOM pour les raisons suivantes :

Malgré de nombreuses tentatives de convergence des attentes de nos 2 communes pour notre SIVOM depuis plus de 2 années de fonctionnement, et malgré l'établissement de règle de fonctionnement les faits démontrent que le SIVOM ne donne pas les moyens à son Président de diriger normalement le SIVOM.

A ce jour le Président, seul responsable du budget et du suivi des finances, rôle primordial, n'a jamais pu participer à l'élaboration des budgets. Ceux-ci lui ont été présentés les jours du DOB et du budget avec des éléments qu'il découvrirait sans pouvoir émettre un avis en amont.

Depuis ma prise de fonction et malgré de nombreuses relances, il ne m'a pas été possible de travailler sur un suivi d'exécution du budget au cours des années successives.

Je découvre les DM pour l'envoi des convocations sans commentaire ou proposition alternative.

Je ne peux disposer dans les circonstances d'une inflation du coût des énergies d'une vision fin 2022 des consommations de la chaudière bois de St Joseph sur la partie consommation du stade de foot de manière anticipée afin de vérifier notre capacité financière à régler les factures.

Je ne dispose pas, la veille du Sivom et malgré ma demande anticipée, des propositions d'ouvertures de crédits envisagées pour le budget 2023, ni d'un état du réalisé ou engagé 2022.

Le travail du budget est une collaboration étroite entre un président et un comptable tout au long de l'année, comme pour un maire dans sa commune. Jamais cette collaboration n'a pu être mise en place.

En 2022 ce sont près de 30 relances de fournisseurs suite à impayés qui me sont parvenues et une demande de traitement par la commune de Saint Joseph avec peu de retours. J'ignore toujours à ce jour les raisons de ces impayés et des mesures mises en place pour y remédier. J'ai appris, d'ailleurs hier qu'une anomalie de l'outil comptable de Saint Joseph allait générer très prochainement de nombreux impayés. Encore une fois je dois me contenter de cela.

Jean-Louis CHOUVELLON ne partage pas ces éléments. Il indique qu'une rencontre aurait dû avoir lieu entre les services. Ceci aurait tout résolu.

Fabrice DUCRET s'interroge sur le rôle d'un Président ainsi que le rôle d'un vice-Président. Il a fait des tentatives de demander des rencontres.

Notre responsabilité de dirigeant de structure doit d'être de faire fonctionner une entité. Cependant, il m'a fallu du temps. J'ai mis des procédures en place. Nous avons créé l'UDAM pour mutualiser le matériel communal, afin de délester les services techniques. Ceci ne constitue-t-il pas des preuves de la bonne volonté de Saint Joseph ? La commune de Saint Joseph est AVEC le SIVOM. Saint Joseph essaie de répondre aux attentes du SIVOM. Aujourd'hui, je ne suis plus le même et j'essaie de palier à toutes ces incohérences. Le fonctionnement a bien évolué. Je souhaite seulement que ces efforts soient vus.

Jean-Louis CHOUVELLON évoque le sujet de l'assainissement : la vaccination par rapport à la Leptospirose. Ceci est l'origine du problème. Ce point a été évoqué, il a été entendu. SEM a remis en cause la partie exploitation à compter du 1^{er} janvier 2023 et a souhaité rencontrer les communes. L'issue était tout ou rien.

Lors d'une réunion, il a été décidé de confier l'exploitation des équipements de Saint Joseph à SEM.

Fabrice DUCRET : Lors de discussion, j'ai identifié la ligne financière STEP. Les bordereaux sont un ensemble financier.

Avec sa décision de confier tout l'assainissement à SEM, la commune de Saint Joseph perd beaucoup d'argent mais ce n'est pas le sujet. Par cette décision, j'ai finalement répondu à la demande du Président.

Julien FREYCON : je suis très affecté par la tournure que prend le SIVOM aujourd'hui mais je reste fidèle à mes valeurs. J'aurais souhaité un accompagnement du Président, vu la jeunesse des élus de Saint Joseph. Nous n'avons peut-être pas appris vite, mais j'aurais aimé un accompagnement du Président.

Martial FAUCHET : Si vous relisez les différents comptes-rendus du SIVOM, il n'y a pas qu'un problème de Leptospirose ou d'accompagnement.

Fabrice DUCRET regrette la forme qu'ont pris les échanges intraSIVOM. Il aurait fallu se voir, discuter, échanger.

Martial FAUCHET : Quand je demande à tout le monde une date pour le conseil syndical du SIVOM, des points de l'ordre du jour... Je n'ai aucune réponse. Est-ce normal ?

Jean-Louis CHOUVELLON revient sur les STEP. Il précise qu'un accord avait eu lieu sur la charge financière de chaque commune, lors de la mandature précédente.

Jean-Georges LAURENT : Il serait peut-être bien d'aborder l'avenir.

Fabrice DUCRET demande une suspension de séance à 10 h 54. **Martial FAUCHET** accorde une suspension de 6 minutes.

La séance reprend à 11 heures.

Une fois ce débat mené, il est possible de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**,

* approuve le retrait de la commune de Saint Martin la Plaine de la compétence Pole Technique du SIVOM Le Rieu

Un correctif de Fabrice Ducret au présent compte rendu est demandé le 2 février 2023, en voici l'intégralité :

« Il n'y a pas eu de question de la part du conseil de Saint Martin la Plaine »

Mes propos ont été « il y a eu peu de questions par rapport à l'importance du sujet et ses conséquences »

« Je ne partage pas tout ce que la journaliste a dit, mes propos ont été déformés »

Nullement mes propos, j'ai dit que j'avais répondu car ma population attendait que son maire se positionne et je l'assume, un seul article car je ne fonctionne pas de la sorte, j'assume mes propos sans soucis, je souhaite de la transparence, de la simplicité et une autre façon de fonctionner, je suis une personne qui assume totalement sa prise de position »

La presse a très bien fait son travail et je respecte sa liberté.

Questions diverses :

- Consommation de la chaudière en 2022 – Projection de la consommation de la chaudière sur 2023 compte tenu de l'augmentation du coût des énergies (Fuel – Bois).

Jean-Louis CHOUVELLON présente les chiffres de consommation de la chaudière. Ceux-ci seront adressés ultérieurement.

Martial FAUCHET : Est-il possible d'avoir une projection sur 2023 ?

Jean-Louis CHOUVELLON : Cela va être très difficile vu l'inflation et l'augmentation des prix.

J'ai travaillé à essayer de diminuer les dépenses chauffage du Club de foot grâce à un re-paramétrage des équipements.

Martial FAUCHET : A-t-on réglé les températures conformément aux demandes de l'Etat ?

Jean-Louis CHOUVELLON : La chaufferie est paramétrable via une télégestion, mais seulement sur les primaires c'est-à-dire au départ. Les utilisateurs gèrent le secondaire.

- Décision suite aux différentes propositions de devis pour l'entretien des locaux du football

Martial FAUCHET :

Trois devis :

NVS : 8 130,28 HT – 9 756,33 TTC

RG Net : 8 280,00 HT – 9 936,00 TTC

DM Clean Services : 8 100,00 HT – 9 720,00 TTC

Martial FAUCHET pense que l'on doit choisir le moins cher.

NVS est sur Saint Etienne. RG Net sur Saint Joseph. DM Clean Services sur Saint Martin la Plaine.

DM Clean Services est choisi.

Jean-Georges LAURENT : La saison de foot est de juin à septembre. Quid de l'intervention de l'entreprise ? Cela ne fait pas 48 semaines. De plus, les vestiaires sont occupés un week-end sur deux.

Fabrice DUCRET : Ne faut-il pas réduire la durée de la prestation ? C'est-à-dire 6 semaines en moins.

Sylvie BONJOUR : ne faut-il pas augmenter la prestation lors du tournoi ?

Jean-Marc FABRE : Lors du tournoi, le club de foot se charge du ménage.

Martial FAUCHET : Les utilisateurs et les représentants du SIVOM feront un retour rapide sur la prestation. Un ajustement sera réalisé en 2024.

Marie-Josèphe BONNAND : Ne faut-il pas mettre une feuille de passage ?

Sylvie BONJOUR : Plutôt un cahier de suivi, de liaison.

Martial FAUCHET : Oui, le DST s'en chargera.

- **Projection sur l'utilisation de la balayeuse**

Fabrice DUCRET : Ne faut-il pas se poser la question de l'utilisation de la balayeuse ?

Martial FAUCHET : On pourra réfléchir à une convention. De même sur tout le matériel, les véhicules...
Le personnel revient dans sa commune d'origine.

- **Date des prochains conseils syndicaux**

Martial FAUCHET : Il faudrait que l'on se rencontre pour élaborer les conditions de sortie.

Fabrice DUCRET évoque les conventions d'entente par rapport à la compétence Foot.

Ceci sera étudié par la DGS de la commune de Saint Martin la Plaine.

Il précise que Jean-Marc FABRE étant devenu président du Club de Foot, il pense qu'un changement d'élu est nécessaire. Ceci sera discuté lors d'un prochain SIVOM et mis à un prochain ordre du jour.

Martial FAUCHET précise que c'est au conseil municipal de Saint Joseph de désigner un nouveau représentant au SIVOM.

Une réunion de concertation (élaboration du DOB, sortie de la compétence Pole Technique) est prévue le **31 janvier à 9 heures à Saint Joseph**.

Un conseil syndical pourrait être prévu le **21 février à 9 heures en mairie de Saint Martin la Plaine (DOB)**

Un conseil syndical pourrait être prévu le **21 mars à 9 heures en mairie de Saint Joseph (Budget)**

- **Divers**

Jean-Marc FABRE évoque des désordres au stade suite au passage de la société Laquet notamment des vides entre les bandes de pelouse synthétique, ceci pouvant poser un risque pour les joueurs. De plus, il manque des billes synthétiques sur le terrain. Ceci sera à prévoir au budget foot 2023.

La séance est close à 12 h 09.